

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2026/016

**Séance ordinaire du 8 avril 2026
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

<u>Date de convocation</u> : 2 avril 2026	<u>Le quorum étant atteint</u> :
<u>Président de séance</u> : Mme Amapola VENTRON, maire	Conseillers en exercice : 33 Présents : 32 Représentés : 1 Absents : 0
<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Sandy SOSCIA	<u>Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires</u> :
<u>Rapporteur</u> : Mme le maire	Votes pour : 33 Abstention : 0 Votes contre : 0 Non-participation : 0 Suffrages exprimés : 33

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Laurence BEGEY – M. Christian TANTI – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre-Marie SACHOT – Mme Virginie HOANG-ROSSI – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Jean-Paul REYNOIRD – M. Michel TONDUT – Mme Patricia LAZZARO – M. Jean-Michel NOËL – Mme Nadine GHEVONTIAN – M. Jean CANICIO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Damien PICCININI – M. Jacques-Olivier GREYAY – Mme Stéphanie PATASCIA – Mme Stéphanie DE LA FOURNIERE – Mme Aurélie CAILLOL – Mme Sandy SOCIA – M. Edgar JONQUET – M. Patrick LANGLOIS – Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET – Mme Nadia PUTZOLU – Mme Hélène THUDO – M. Rémy CHABAUD – M. Thomas AVELINE.

Avaient donné pouvoir : M. Serge IENCO.

Objet : Commission Consultative des Services Publics Locaux - Désignation de ses membres.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1413-1 et L. 2121-21 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du conseil municipal ;

Vu le tableau du conseil municipal du 23 mars 2026 ;

Vu la délibération n°2020/060 du 15 juillet 2020 portant création et désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ;

Considérant les candidatures pour siéger à la CCSPL,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** à l'unanimité de ne pas procéder au vote par bulletin secret ;
- **Fixe** à 10 le nombre de membres de la CCSPL ;
- **Désigne**, dans le respect de la représentation proportionnelle, pour siéger à la CCSPL :

Président	Madame le maire
Représentants du groupe majoritaire	M. ABELA M. TANTI Mme HOANG Mme SOUCHON M. PICCININI M. IENCO
Représentants du groupe « Préservons l'avenir »	M. AVELINE
Représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux	Mme Martine GUIONNET M. Bertrand SECCHY

Le 8 avril 2026

La secrétaire de séance,

Sandy SOSCIA

Le Maire,

Amapola VENTRON

